بسم الله الرحمن الرحيم

Bulletin du Centre Islamique de Genève

المركز الاسلامي
Centre Islamique

N° 9, septembre 1998, trois numéros par an. Adresse : 104, rue des Eaux-Vives 1207 Genève.
Email : cig@geneva-link.ch Site Internet : http://cig.geneva-link.ch

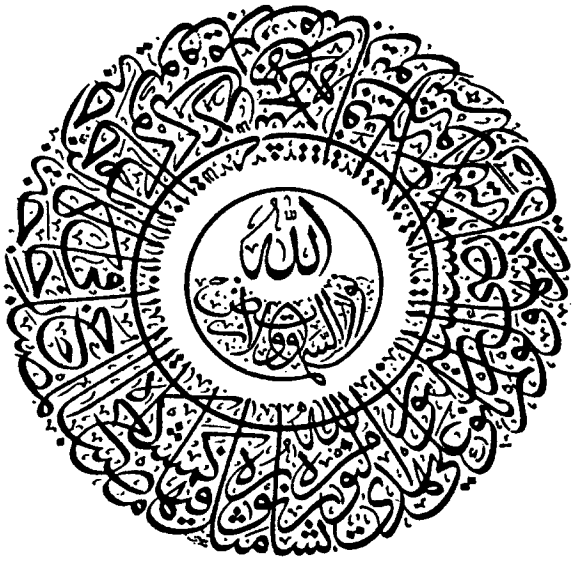

LES IDOLES DU COEUR

Il existe des idoles qui habitent le coeur de l'être humain, comme il existe des statues qui souillent les temples et les lieux de culte.

Une tradition attribuée à la culture juive, que cite le savant musulman Ibn Rajab al-Hanbalî, affirme que Dieu aurait dit : «Ni mon ciel, ni ma terre, ne peuvent me contenir. Mais le coeur de mon adorateur croyant me contient.»[1]

Ibn Rajab ajoute: «Lorsqu'il y a dans le coeur autre chose que Dieu, Dieu alors est Celui qui a le moins besoin d'associés. Il n'accepte pas de voir les idoles de la passion y prendre place en le pressant... Dieu, l'absolue Vérité, est jaloux de voir le coeur de son adorateur habité par un autre que Lui, ou d'y trouver caché ce dont Il n'est pas satisfait (...) Nul ne sera secouru demain, sinon celui qui viendra à Dieu avec un coeur sain, ne contenant que Lui. Dieu le Très-Haut dit :

يَوْمَ لَا يَنفَعُ مَالٌ وَلَا بَنُونَ ﴿٨٨﴾ إِلَّا مَنْ أَتَى ٱللَّهَ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ ﴿٨٩﴾

«Le jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sinon celui qui viendra à Dieu avec un coeur sain.» (Coran, 26 ; 88-89)

Le coeur sain, poursuit Ibn Rajab, c'est le coeur qui est pur des souillures dues aux actes de désobéissance. Quant à celui qui est sali par quelques oeuvres détestables, il ne pourra entrer dans le voisinage de la présence du Dieu très Saint, sinon après avoir été purifié par le feu du châtiment. Quand il sera débarrassé de ses scories, il lui sera loisible alors de connaître le voisinage de Dieu.

«Dieu est pur, et n'accepte que ce qui est pur.»[2]

Quant aux coeurs purs, ils auront immédiatement accès à ce voisinage.

Ibn Rajab cite alors trois versets coraniques évoquant l'accueil que Dieu réservera à Ses adorateur :

سَلَٰمٌ عَلَيْكُم بِمَا صَبَرْتُمْ فَنِعْمَ عُقْبَى ٱلدَّارِ ﴿٢٤﴾

«Paix sur vous (diront les anges) pour ce que vous avez enduré! Comme est bonne votre demeure finale.» (Coran, 13 ; 24)

وَقَالَ لَهُمْ خَزَنَتُهَا سَلَٰمٌ عَلَيْكُمْ طِبْتُمْ فَٱدْخُلُوهَا خَٰلِدِينَ ﴿٧٣﴾

«Paix sur vous ! Vous avez été bons. Entrez donc (au paradis) pour y demeurer éternellement.» (Coran, 39 ; 73)

ٱلَّذِينَ تَتَوَفَّىٰهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ طَيِّبِينَ يَقُولُونَ سَلَٰمٌ عَلَيْكُمُ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ

«Ceux dont les anges reprennent l'âme - alors qu'ils sont bons - (les anges leur) disent: "Paix sur vous ! Entrez au paradis, pour ce que vous faisiez".» (Coran, 16 ; 32)

---

[1] Cette parole, bien qu'abondamment citée dans la littérature soufie, ne peut être considérée comme un *hadîth qudsî*. Ibn Rajab, tout comme Ibn Taymiyya, la classe parmi les *isrâ'îlîyât.* Le savant contemporain al-Albânî souligne qu'il n'existe pas de chaîne de transmission qui permette d'attribuer authentiquement cette parole au Prophète (ﷺ). En tous les cas, on ne doit pas considérer le coeur ici comme étant le «viscère musculaire situé entre les deux poumons», comprenant «oreillettes, valvules et ventricules» ! Le *coeur* est à ce niveau synonyme de l'*esprit*. C'est le siège de la spiritualité. Dire qu'il «confient Dieu», c'est une expression qui signifie seulement que l'adorateur lui voue un amour exclusif, notion qui élève l'homme au-delà des limites de l'espace et du temps.

[2] Hadîth rapporté par Muslim.

«Celui, ajoute enfin Ibn Rajab, qui ne brûle pas aujourd'hui son coeur par le feu de la désolation, et du remords pour ses (mauvaises) actions passées, ou par le feu du désir de rencontrer l'Aimé, (qu'il sache que) le feu de la géhenne est plus ardent ! »[3]

Profondeurs psychologiques du monothéisme :

L'Imam Ibn 'Atâ'î-Llâhi al-Iskandarî consacre quelques-unes de ses célèbres *Sagesses* à cette question très délicate, avec une finesse qui révèle les «profondeurs psychologiques» que comprend le monothéisme. Il affirme ainsi :

«Tu n'aimes pas une chose sans en être l'adorateur. Et Lui (Dieu) n'aime pas te voir adorer autre chose que Lui.»[4]

Sagesse à laquelle fait écho cette réflexion de l'Imam Abû al-Qâsim al-Junayd :

«Tu n'es pas véritablement son adorateur, alors que quelque chose en dehors de Lui te réduit à l'esclavage. Et tu ne saurais atteindre une complète liberté, alors que tu n'as pas accompli entièrement tes devoirs d'adoration.»[5]

En d'autres termes, la liberté de l'homme dépend de son entière soumission à Dieu, qu'il reconnaît comme seul et unique Maître, en refusant de se prosterner devant les idoles ou de s'adonner au culte des fausses divinités. Au contraire, l'homme qui se laisse entraîner par sa passion, quel que soit son objet, est réduit à une forme d'esclavage, qu'il en ait conscience ou non.

Une autre sagesse de Ibn 'Atâ'i-Llâhi souligne la nécessité de se libérer de toute forme de *shirk* :

«De même qu'il (Dieu) n'aime pas l'action où Lui est associée une autre divinité, Il n'aime pas le coeur qui comprend une autre divinité: Dieu rejette l'action qui ne relève pas d'une intention sincère, et Dieu ne vient pas au coeur déjà habité.»[6]

Ibn 'Atâ'i-Llâhi s'inspire directement du hadîth qudsî authentique où le Prophète (ﷺ) affirme : «Dieu dit : «Je n'ai nul besoin d'associés. Qui donc agit (se servant de Moi) en vue d'un autre que Moi, je l'abandonne à cet autre (qui ne peut rien pour lui).»»[7]

Ainsi, Dieu rend vaines les actions qui ne sont pas entreprises sincèrement pour Lui. Il n'illumine pas le coeur qui est porteur d'images.

«Il se peut, dit Ibn 'Atâ'i-Llâhi, que viennent à toi les lumières, et qu'elles trouvent ton coeur rempli d'images matérielles, et qu'alors ces lumières s'en aillent d'où elles sont venues.»[8]

Ces lumières, expliquent les commentateurs, ce sont les connaissances dont Dieu illumine l'esprit de ceux qui L'aiment et cherchent à s'En approcher. Les images matérielles, ou «mondaines», c'est l'amour des biens terrestres : argent, honneurs, femmes et enfants.

Nous avons vu que l'ostentation est un «moindre polythéisme». Mais il existe encore une forme d'ostentation plus subtilement cachée. Ibn 'Atâ'iLlâhi déclare: «Il se peut que tu sois atteint par l'ostentation, là où (tu comptes que) les créatures ne te regardent pas. »[9]

Ce qui signifie que l'homme peut agir et faire le bien en secret, sans pour autant rechercher uniquement l'agrément divin. Il se mêle en effet à son action un sentiment d'autosatisfaction, mêlé à l'impression du respect qui lui est dû pour ce qu'il entreprend, loin des yeux du monde ! La sincérité suppose au contraire que l'on s'interdise ou que l'on oublie de porter un tel regard sur soi-même, en s'absorbant totalement dans l'amour de Dieu.

On demanda à Sahl Ibn 'Abdi-Llâhi: «Quelle est la chose la plus dure pour le nafs (l'ego) ?» Il répondit : «La sincérité, parce que l'ego n'en retire pour lui-même aucune part.»[10]

Extrait du livre : *Aspects du monothéisme musulman,* par Hani Ramadan, au éditions Tawhid, Lyon 1998

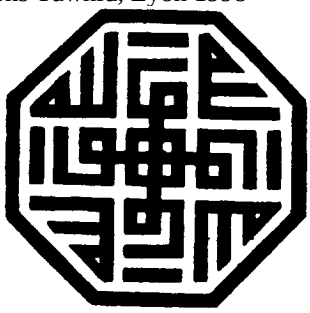

APPORT DES MUSULMANS A LA CIVILISATION : LA PHYSIQUE

«Les Arabes doivent être considérés comme les véritables fondateurs des sciences physiques», dit A. Humboldt. Il est malheureux que les principaux ouvrages de physique des Arabes soient perdus. Certains d'entre eux ne sont connus à présent que par leurs titres. Mais le petit nombre d'oeuvres qui nous sont parvenues attestent l'importance de leurs travaux et justifient le jugement de Humboldt.

Le traité d'optique de Hassan Ibn Al-Haytham (Al-Hasen) (965-1039) a été un événement scientifique

---

[3] Ibn Rajab al-Hanbalî, *Kalimatu al-ikhlâç wa tahqîq ma'nâhâ* (La parole de l'Unicité et la réalisation de son sens), pp. 37-39.

[4] Ibn 'Atâ'i-Llâhi, *al-Hikam* (Les Sagesses), N° 210.

[5] Commentaires de *al-Hikam*, par Muhammad Muçtafâ Ibn Abî al- 'Ulâ, vol. 2, p. 36.

[6] Ibn 'Atâ'i-Llâhi, Sagesse n° 203.

[7] Hadîth rapporté par Muslim.

[8] Sagesse n° 205.

[9] Sagesse n° 160.

[10] *Ar-Risâla al-qushayriyya*, Traité sur le soufisme, de 'Abd al-Karîm al-Qushayrî, p. 209.

de toute première importance. M. Charles estime qu'il fut «l'origine de nos connaissances en optique.» Cet ouvrage traite du lieu apparent des images dans les miroirs, de la réfraction, de la grandeur apparente des objets, de l'usage de la chambre noire qui devait se révéler si important dans la photographie, etc. Les travaux de Hassan Ibn Al- Haytham relatifs aux lentilles grossissantes inspirèrent les recherches de Roger Bacon, de Kepler et d'autres Occidentaux sur le microscope et sur le télescope. Critiquant la théorie d'Euclide et de Ptolémée, il donna le premier une description exacte de l'oeil, des lentilles et de la vision binoculaire.

Les connaissances des Arabes en mécanique furent également fort étendues pour l'époque. Les instruments multiples et ingénieux que les savants musulmans employaient dans leurs recherches, et qui passèrent ensuite en Occident, en donnent une idée. E. Bernard d'Oxford a exprimé l'opinion que les Arabes découvrirent l'application du pendule aux horloges. Il n'y a pas de doute, en tout cas, qu'ils possédaient des horloges à poids tout à fait différentes de la clepsydre. Benjamin de Tudèle qui visita les communautés juives du Levant au XIIe siècle donna une description de la célèbre horloge de la mosquée de Damas.

Il est indéniable que la boussole a été inventée par les Chinois, mais ce sont les Musulmans qui la perfectionnèrent et en firent un usage pratique, en appliquant l'aiguille aimantée aux besoins de la navigation.

LA CHIMIE :

On exagère à peine lorsqu'on dit que la chimie comme science n'existait pas avant les Arabes. Certes, les Grecs en possédaient quelques éléments, mais ils ignoraient complètement les corps les plus importants, tels que l'alcool, l'acide sulfurique, l'eau régale, l'acide nitrique. Leur découverte fut réservée aux Arabes, ainsi que celle de la potasse, du sel ammoniaque, du nitrate d'argent, du sublimé corrosif et de la préparation du mercure. Si l'on ajoute à cela le fait que l'un des procédés fondamentaux de la chimie, la distillation, fut l'oeuvre des Arabes, qu'ils furent les premiers à employer les méthodes de sublimation, de cristallisation, de coagulation et de coupellation pour extraire ou combiner des substances, on est forcé de reconnaître que l'apport arabe à cette science fut vraiment décisif.

Un grand nombre de termes employés en chimie, comme alcool, alambic, alcali, élixir, etc. sont d'origine arabe. Le plus grand des chimistes arabes fut sans doute Abû Mûsâ Ja'far Al-Kûfî (Djeber). Il vécut dans la seconde moitié du VIIIe siècle. Ses travaux forment une véritable encyclopédie scientifique et résument la science chimique de son temps. Plusieurs de ses travaux furent traduits en latin. Le plus important d'entre eux est la *Somme de perfection*, traduit en français en 1672.

Abû Bakr Ibn Zakariyyâ Ar-Râzî (Rhazes) fut le premier à donner dans son ouvrage *AL Hâwî* la description des procédés pour la fabrication de l'acide sulfurique et de l'alcool, qui s'obtenait par la distillation de matières féculentes ou sucrées fermentées.

Les recherches théoriques amenèrent les Arabes aux applications pratiques de cette science.

L'application de la chimie à la pharmacie n'est pas le moindre des mérites des savants musulmans. Un grand nombre de produits d'usage courant, tels que le camphre, l'eau distillée, les emplâtres, les sirops, beaucoup de pommades et d'onguents sont dus aux Arabes. Les progrès de la chimie industrielle se traduisirent chez les Arabes par la grande habileté de leurs artisans dans l'art de la teinture, dans la préparation des cuirs et dans la trempe d'acier.

Parmi les inventions d'utilité industrielle, il y a lieu de citer tout particulièrement celle de la poudre et la fabrication du papier de coton, de lin et de chiffon. L'invention de la poudre fut longtemps rattachée au nom de Roger Bacon, Albert le Grand et Berthold Schwarz. On l'attribue souvent aussi aux Chinois. Les travaux de MM. Reinaud et Favé ont nettement démontré qu'aux Chinois appartient la découverte du salpêtre et son emploi dans les feux d'artifice, mais l'invention de la poudre comme substance explosible destinée à chasser les projectiles, c'est-à-dire l'invention des armes à feu, est due uniquement aux Arabes. Ils en firent usage, notamment en 1342, pour défendre Algésiras quand il fut attaqué par Alphonse XI.

On ne saurait exagérer l'importance de l'invention du papier. Elle ouvrait une nouvelle ère pour la civilisation. La diffusion du livre à bon marché et la vulgarisation de la science ne sont devenues possibles qu'à partir de la substitution par les Arabes du papier ordinaire au parchemin des Anciens et au papier de soie des Chinois.

Extrait du livre : *Apport des Musulmans à la civilisation*, par Haïdar Bammate, au éditions Tawhid Lyon 1998

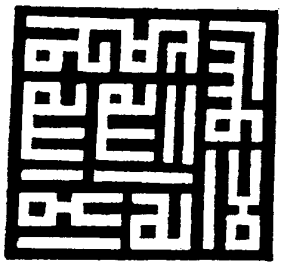

QUESTION-REPONSE :

Considérations sur le port de la barbe en Islam.

Question : le port de la barbe est-il obligatoire pour les hommes musulmans ?

Réponse : Il faut signaler d'abord qu'il existe deux sources de jurisprudence islamique : Le Coran (parole divine) et la Sunna (dires et exemple du Prophète Muhammad).
Concernant le port de la barbe, même si l'obligation n'est pas mentionnée dans le Coran, les paroles authentiques du Prophète confirment de façon évidente qu'il s'agit d'une tradition religieuse.
On peut signaler les hadiths (paroles du Prophète ﷺ) rapportés par Al-Bukhârî et Muslim dans leurs célèbres recueils de traditions authentiques (sahîh). Ce dernier cite, entre autres, les paroles suivantes du Prophète ﷺ :
"Distinguez-vous des polythéistes : taillez vos moustaches et laissez vos barbes pousser. "
"Dix choses font partie de la religion naturelle (fitra) : se tailler la moustache (au-dessus des lèvres) , laisser la barbe pousser, se brosser les dents… "
Les écoles malékite et hanbalite ont déduit de ces hadiths qu'il est illicite (harâm) de se raser la barbe. L'école hanafite considère que la chose est fortement détestée (makrûh), sans être absolument illicite. L'école shafiite suit cette dernière de très près en affirmant que la chose est détestée, mais dans une moindre mesure.
Il ressort que le port de la barbe fait donc bien partie des prescriptions islamiques, soit en tant qu'obligation, soit en tant que recommandation.
Cette pratique est pour beaucoup de musulmans le signe religieux de leur appartenance à l'Islam.

H. Ramadan

Sources : *Al-Fiqh al-Islami Wa'Adillatuh*, par le Dr Wahbah Al-Zuhayly, (La jurisprudence islamique et ses preuves), éd. Dar Al-Fikr 1989, vol. 3,pp. 568,569. En français : *Les traditions islamiques*, traduction du *sahîh* de El-Bokhâri, éd. Maisonneuve, Paris,1977 vol.4, p.122 : Chapitre LXV : *Du fait de laisser pousser toute sa barbe.*

DE LA VERTU DE LA PRIERE ADRESSEE A DIEU EN FAVEUR D'AUTRUI EN SON ABSENCE

Coran

Et ceux qui sont venus après eux disent : Seigneur, pardonne-nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi (Coran, 59;10).
Et demande pardon pour tes péchés ainsi que pour les croyants et les croyantes (Coran, 47;19).
Seigneur pardonne-moi ainsi qu'à mes parents et aux croyants le jour de la reddition des comptes (Coran, 14;41).

Hadiths

Abû al-Dardâ a entendu ces paroles de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) : «Tout serviteur musulman qui invoque Dieu en faveur de son frère absent a un ange qui demande pour lui : "Que la même chose te soit accordée"». (Muslim)

Abû al-Dardâ rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) : «La prière adressée par le musulman en faveur de son frère absent est exaucée : à sa tête se tient un ange placé à cet effet ; chaque fois qu'il invoque Dieu en faveur de son frère, l'ange dit alors : "Amin ! et que la même chose te soit accordée"»

Extrait du livre : *Les jardins de la piété* par l'Imam an-Nawawy, au éditions Alif, 1991